



## Indice FFEA révisé janvier 2024

Evolution des coûts de l'expertise automobile pour des prestations fournies aux sociétés d'assurance.

107,4

L'indice FFEA mesure l'évolution du coût des postes nécessaire à la réalisation d'une prestation fournie à une société d'assurance dans le cadre d'une mission.

Cet indice est fondé sur les résultats d'une enquête menée auprès d'un panel d'entreprises (de plus de 50 salariés) représentatives des activités d'expertise des sinistres automobiles pour les sociétés d'assurance.

Ces résultats font état :

- du cumul des salaires bruts correspondant aux effectifs experts en automobile ;
- du cumul des charges correspondant aux frais de déplacement (énergie et parc auto) pour expertiser in situ les véhicules ;
- du cumul des charges correspondant au coût informatique (technologie numérique et intelligence artificielle) indissociable de la création de valeur servicielle apportée aux clients assureurs.

Un calcul est ensuite effectué pour mesurer l'évolution de la somme des masses salariales brutes, de la somme des comptes des charges pour les déplacements et la somme des comptes de charge pour l'informatique.

L'indice est lissé sur une période de 12 mois. Cet indice est publié par la FFEA pour la première fois en janvier 2024.

